



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance Ordinaire du 24 Mai 2022

L'an deux mille vingt-deux Et le vingt-quatre du mois de Mai

Membres en exercice	:	29
Membres présents	:	23
Procurations	:	6
VOTES	:	28
POUR	:	28
CONTRE	:	/
ABSTENTIONS	:	/
Date de convocation	:	18/05/2022

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Jean-Pierre TEMPLIER Premier Adjoint, s'est assemblé à l'Alcazar, dans la salle dérogatoire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre TEMPLIER Premier Adjoint.

ÉTAIENT PRÉSENTS: : MM/MMES TEMPLIER JP. REYNIER C. PERARD F. PELOUX N. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. LOUVION C. BRUNET M. GARCIN F. CLARES P. RODRIGUEZ C. GALANTINI V. JOURDAN E. MUNS A. SCHMALTZ E. PAYAN L. MORARD S. CLEMENT JL. JAFFRE S. SEBANI S. FERAUD S. DERDICHE C.

**PROCURATIONS**: Monsieur Daniel SPAGNOU à Monsieur Jean-Pierre TEMPLIER

Madame Christiane TOUCHE à Madame Christine REYNIER Madame Françoise GARCIN à Monsieur Nicolas LAUGIER Monsieur Christian GALLO à Monsieur Franck PERARD Monsieur Jean-Pierre BOY à Monsieur Patrick CLARES Madame Sylvia ODDOU à Monsieur Hugo PICHON

Monsieur Hugo PICHON est élu secrétaire de séance.

2022-05-18 SF

**OBJET**: SUBVENTIONS 2022 - KIADIHOP

Mme GHERBI membre de cette association ne prend pas part au vote.

VU le procès-verbal de la Commission des Finances,

## LE CONSEIL MUNICPAL,

Après en avoir délibéré,

à l'unanimité des votants par 28 voix POUR

**ALLOUE** pour l'année 2022 la subvention suivante :

<u>N</u> °	<u>ORGANISME</u>	<u>Normale</u>	<b>Exceptionnelle</b>
217	KIADIHOP	1 080 €	16 200 €

**<u>DIT</u>** que la dépense est prévue à l'article 6574 du Budget Primitif 2022

Pour copie conforme

Le Premier Adjoint, Jean-Pierre TEMPLIER

REÇU EN PREFECTURE

le 38/85/2822

Application agréée E-legalite.com